

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0556^e séance tenue le 17 février 2014,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau, le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Christian Baron, M. Jean-Pierre Bonin, M. Carl Bouchard, M. Yan Burelle, Mme Lyne Da Sylva, Mme Monique Desroches, Mme Josée Dubois, M. Carl Gagnon, Mme Roseline Garon, M. Claude Giasson, Mme Sophie Laforest, Mme Sheila Laverty, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Laurence McFalls, M. Christian Nadeau, Mme Élisabeth Nardout-Lafarge, M. Jean Piché, M. Jean Portugais, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier, M. Éric Troncy, Mme Marion Vacheret, M. Jean-Pierre Vaillancourt, Mme France Varin; les représentants du personnel enseignant : Mme Line Castonguay, Mme Frédérique Gardye, M. Alain Lalonde, Mme Nicole Lavergne, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Sylvie Paquette, M. Richard J. Paradis, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, M. Simon Blackburn, M. Francis Bouchard, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe Lamontagne, Mme Maud Laporte-Roy, M. Robert Martin, M. Tiago Silva; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Marie-Claude Binette, M. Jean-Pierre Blondin, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Ann-Isabelle Cojocar, Mme Julia Eastman, Mme Suzanne Grenier, M. François Guérard, Mme Sophie Langlois, Mme Sylvie Monier, Mme Blandine Parchemal, Mme Anne-Marie Provost, Mme Annie Sabourin, M. Pascal Théorêt.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Leila Ben Amor, M. Jean-Marc Charron, M. Hugues Cormier, Mme Aude Dufresne, Mme Trang Hoang, Mme Arlette Kolta, M. Gonzalo Lizarralde, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Alexandre Prat, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : Mme Ekaterina Piskunova; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Geneviève Bouchard, Mme José Bourguignon, Mme Flavie Côté, Mme Paule Des Rivières, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : un doyen : M. Pierre Fournier; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, M. Karim Benyekhlef, M. Pierre Bourgouin, Mme Dianne Casoni, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Philippe Gauthier, Mme France Houle, M. Antonio Nanci, M. Jean-Luc Senécal, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau; une observatrice : Mme Agnieszka Dobrzynska.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Pierre Noreau
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nomination récente

Président des délibérations

M. Pierre Noreau, professeur titulaire à la Faculté de droit

Le recteur souhaite la bienvenue à M. Noreau et l'Assemblée l'accueille par des applaudissements. M. Noreau remercie les membres de leur accueil.

Observateurs

Mme Agnieszka Dobrzynska, directrice du Bureau de recherche institutionnelle

Fin de mandat

Président des délibérations

M. Serge Larochelle, professeur titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

Le recteur souligne qu'il a fait parvenir une lettre de remerciements à M. Larochelle, tel que proposé par M. David Lewis lors de la séance précédente.

AVIS DE DÉCÈS

Bureau des communications et des relations publiques

Mme Paule Sainte-Marie, journaliste retraité à Forum et ancienne rédactrice en chef, décédée le 3 janvier 2014.

M. Raymond Carbonneau, journaliste retraité à Forum et ancien directeur au Bureau des communications, décédé le 3 février 2014, à Lausanne, en Suisse.

Faculté de médecine

M. Jean-Paul Bossé, professeur retraité du Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 10 janvier 2014.

Mme Louise Coderre, professeure émérite à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, décédée le 13 janvier 2014.

M. Parviz Ghadirian, professeur au Département de nutrition de la Faculté de médecine, décédé le 19 décembre 2013.

Faculté des arts et des sciences

M. Jean-Marie Demers, professeur émérite au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences et père de Clément Demers, professeur à la Faculté de l'aménagement (architecture), décédé le 5 février 2014.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0556-1

ORDRE DU JOUR
2014-A0021-0556^e-007

AU-0556-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2014-A0021-0556^e-007.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 555^e séance de l'Assemblée universitaire tenue le 20 janvier 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandation relative à la nomination de deux représentants étudiants au Comité des règlements

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Enjeux budgétaires
9. Prochaine séance Le 24 mars 2014 à 14 heures
10. Clôture de la séance

AU-0556-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 555^e SÉANCE
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUE LE 20 JANVIER 2014

AU-0556-2

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 555^e séance tenue le 20 janvier 2014, tel que présenté.

AU-0556-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
2014-A0021-0556^e-009

AU-0556-3

Le secrétaire général mentionne le dépôt sur le wiki de l'allocution du recteur devant la commission parlementaire sur le projet de loi 60. Il cède ensuite la parole au recteur pour un suivi sur deux questions soulevées lors de la séance précédente, une première de M. Pierre Ménard Tremblay sur la vision

du recteur pour 2015-20120 dans l'éventualité où il serait réélu; et une autre question sur les étudiants qui filment ou photographient les professeurs et les contenus présentés dans le cadre de leur cours.

En réponse à la question posée par M. Pierre Ménard Tremblay, le recteur indique d'abord ne pas vouloir présumer de la suite des choses, rappelant que c'est le Conseil de l'Université qui, après consultation, nomme le recteur. Cela dit, il réitère, en ajoutant quelques exemples, les cinq points qu'il avait mentionnés lors de la précédente séance (délibération AU-0555-6) et qu'il avait exposés le 11 novembre dans le cadre de sa déclaration annuelle, à savoir : mieux répondre aux besoins diversifiés des étudiants, amplifier la mobilisation de tous les acteurs internes et externes en regard notamment du développement de la connaissance, rendre pérenne une culture caractérisée par la créativité et l'adaptabilité pour permettre d'évoluer en fonction des besoins et notamment de l'environnement social et technologique changeant, rendre usuelle la gestion par les meilleures pratiques, et enfin réaffirmer notre rôle d'université citoyenne avec une implication sociale. Le recteur dit voir d'un très bon œil la consultation et la réflexion en cours sur le renouvellement de son mandat et dit avoir hâte de connaître, dans l'hypothèse où le Conseil renouvellerait son mandat, les commentaires qui en émaneront, afin d'ajuster le tir pour mieux répondre aux besoins. Il s'engage, le cas échéant, à revenir présenter une vision plus détaillée. Il évoque par ailleurs les nombreuses rencontres qu'il a avec les membres de la communauté, à divers niveaux, et dit miser beaucoup sur ces échanges plus informels qui permettent d'aborder des sujets dont on ne discuterait pas autrement. Il mentionne enfin quelques éléments qui retiendront son attention, notamment les ressources, les processus pour faire évoluer l'institution, la gouvernance et enfin, la relève.

En ce qui a trait à la question qui avait été soulevée par M. Molotchnikoff sur les nouvelles réalités technologiques, le recteur confirme que l'Université n'a pas de politique ni de règle à cet égard. Il s'agit d'une réalité nouvelle et complexe. Il a demandé à Mme Anne-Marie Boisvert de faire un état des lieux sur cette question, dont rapport sera ensuite fait à l'Assemblée.

M. Laurence McFalls réfère à la page 5 du procès-verbal de la 555^e séance à propos du débat de l'Assemblée sur la Charte sur les valeurs, et notamment des échanges qu'il a eus avec le recteur quant à l'importance de tenir des propos nuancés devant la commission parlementaire. Il fait une allusion à l'analogie avec le franquisme faite par le recteur devant la commission parlementaire, qui a fait les manchettes. « À la limite, dit-il, je défendrais le droit du recteur de comparer le gouvernement du Québec au franquisme, s'il n'avait pas eu le mandat de tenir des propos nuancés ». Il dit cependant avoir été sidéré par les commentaires du recteur à l'égard du professeur émérite Guy Rocher. Selon M. McFalls, le recteur a prétendu qu'étant à la retraite, M. Rocher n'était plus en phase avec la réalité de l'Université, qu'il n'avait pas connu l'internationalisation puisqu'il avait été actif à l'époque de Monseigneur Parent, et qu'il n'était pas en contact avec les étudiants. À son avis, il s'agit d'attaques « âgistes », non fondées sur des faits. M. McFalls affirme que Guy Rocher a pris sa retraite il y a à peine trois ou quatre ans et qu'il demeure très actif au sein de la communauté. Il évoque un projet de recherche auquel M. Rocher a participé qui témoigne de sa connaissance de l'internationalisation, ainsi que sa participation à un débat sur la laïcité, en mars 2011, devant des centaines d'étudiants. Il estime qu'il serait pertinent que le recteur présente des excuses à M. Guy Rocher pour ces propos devant la commission parlementaire.

Le recteur cite le verbatim de l'échange qu'il a eu avec le ministre Bernard Drainville à ce sujet après que le ministre lui ait mentionné que M. Guy Rocher avait présenté une position différente de celle de l'UdeM sur le projet de loi 60. Pour l'essentiel, les propos du recteur ont été à l'effet que M. Rocher est un professeur émérite de l'UdeM qui est à la retraite, qu'il n'est plus en contact avec les étudiants depuis plusieurs années et qu'il a droit à son opinion, mais qu'il y avait cependant d'autres opinions à ce sujet. Le recteur explique ensuite qu'il a simplement voulu mettre en perspective le fait que la position de M. Rocher était opposée avec celle prise par l'Assemblée au terme de trois séances. Il affirme n'avoir jamais manqué de respect, ni attaqué aucun membre de la communauté universitaire, qu'il soit professeur, chargé de cours, étudiant ou employé, au cours de ses neuf ans à la direction de l'Université. Il fait en outre remarquer qu'il a fait l'éloge de la qualité du corps professoral, des chargés de cours, du personnel et des étudiants à plusieurs reprises devant cette commission parlementaire.

M. McFalls souligne que le recteur a omis une phrase importante lors de sa lecture du verbatim, à savoir : « Mais l'internationalisation de l'UdeM est plus récente que l'époque où M. Rocher était là, à l'époque du rapport Parent ».

Le même jour, le recteur a eu un lunch avec M. Serge Larochelle, en reconnaissance de son travail comme président des délibérations de l'Assemblée au cours des cinq dernières années.

Le 7 février, il a présenté la position de l'UdeM devant la Commission des institutions sur le projet de loi n° 60. Le recteur cite un article du Devoir dans lequel il s'explique à propos de l'analogie qu'il a faite avec le régime de Franco, rapportée par les médias. Il regrette son commentaire, fait en marge de sa présentation, et déplore la mauvaise interprétation et la récupération médiatique qui en a été faite. Il rappelle que le mémoire déposé par l'UdeM et le texte de son allocution devant la commission parlementaire, déposés sur le wiki, n'ont suscité aucun commentaire négatif.

Le 10 février, le recteur a rencontré le président de l'Université Mohammed V-Agdal, de Rabat, en compagnie de Mme Wassane Zailachi, Consule générale du Maroc.

Le même jour, il a pris part au cocktail annuel du Centre financier international de Montréal, en présence de Nicholas Marceau, Jacques Girard, John Parisella et Monique Leroux, à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le 11 février avait lieu la présentation du budget fédéral. Le recteur se dit heureux que le travail d'influence réalisé par l'AUCC, évoqué précédemment, ait porté fruit en ce qui concerne le financement de la recherche. Il cède la parole à la vice-rectrice à la recherche et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, qui détaille les financements pour la recherche annoncés dans ce budget, notamment : le fonds *Apogée Canada* de 1,5 milliard de dollars réparti sur 10 ans; 46 M\$ pour rehausser les fonds des organismes subventionnaires fédéraux, portant à 2.7 milliards de dollars les sommes consenties aux organismes subventionnaires; 8 M\$ sur deux ans pour le programme Mitacs pour des stages postdoctoraux en entreprises; 10 M\$ sur deux ans en appui à l'innovation sociale, alloués aux collèges, dont les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT); et 222 M\$ sur 15 ans alloués au laboratoire de physique TRIUMF, dont l'UdeM est membre. Elle mentionne également d'autres investissements qui sont orientés vers des régions canadiennes spécifiques et qui ne sont pas accessibles aux universités québécoises.

Le recteur poursuit son rapport en mentionnant la visite de Moment Factory, le 12 février, en compagnie de membres de la Faculté des arts et de sciences.

Le même jour, il a prononcé le mot de bienvenue dans le cadre de la conférence « Les besoins en recherche pour un vieillissement actif » présentée par Dr Yves Joannette, directeur scientifique de l'Institut du vieillissement des IRSC.

Le 13 février, le recteur a prononcé une allocution au Collège Marianopolis pour présenter l'UdeM. Il a constaté lors de cette rencontre, ainsi que lors de la rencontre avec le ministre Flaherty évoquée précédemment, que l'UdeM est peu connue dans certains milieux et qu'un important travail de communication est à faire.

Le recteur rapporte ensuite plusieurs événements survenus le 14 février. En premier lieu, il a pris part à une séance de travail avec le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, afin d'élaborer une stratégie concertée portant sur le sous-financement du gouvernement fédéral des frais indirects de la recherche, en compagnie de Mme Geneviève Tanguay. Il cède la parole à Mme Tanguay qui fait part de la nouvelle approche de financement des frais indirects de la recherche proposée dans le cadre de la politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI). Le financement sera dorénavant établi sur la base des espaces de recherche et d'enseignement, et des frais indirects de 27 % sont prévus pour chaque subvention provenant du Québec. Il a d'autre part été convenu de présenter une déclaration commune au gouvernement fédéral pour réclamer une hausse de sa contribution aux frais indirects de recherche, à au moins 40 %, et le maintien du niveau actuel de financement de la recherche des ministères et organismes fédéraux, malgré l'imposition de frais indirects. Une position qui, à son avis, pourrait rallier les autres provinces dans le cadre d'un front commun.

Par la suite, le recteur a assisté à l'annonce faite par la Première ministre Mme Marois, M. Marceau, M. Lisée, et Mme Zakaïb, pour le financement d'un projet sur la médecine personnalisée à l'Institut de cardiologie de Montréal.

Enfin, le même jour il a participé au cocktail de clôture de l'événement « Lettres ouvertes » sur la recherche en littérature et la création littéraire à la Faculté des arts et des sciences.

Sur le plan des classements, le recteur est heureux de mentionner que le magazine Times Higher Education, publié le 24 janvier, classe l'Université de Montréal au 74^e rang des universités les plus ouvertes à l'international. En outre, l'UdeM a été choisie parmi les meilleurs employeurs de Montréal au concours *Canada's Top 100 employers 2014*.

Le recteur termine son rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

Ron Di Lauro, professeur à la Faculté de musique, a participé en tant que trompettiste à l'album qui a obtenu le Prix du meilleur disque pour enfants lors de la récente cérémonie des Grammy Awards.

La Faculté de musique s'est illustrée lors du 17^e Gala des Prix Opus décernés par le Conseil québécois de la musique aux musiciens et créateurs de musique de concert du Québec. De nombreux prix ont été décernés aux professeurs, chargés de cours, accompagnateurs, diplômés et étudiants de la Faculté de musique, dont le Prix Hommage qui a été remis à **Michel Donato**.

Le **projet collectif Virage bleu** de Ma santé au sommet et du grand campus (HEC Montréal, Polytechnique Montréal et l'Université de Montréal) a été nommé lauréat dans la catégorie « Projets-institutions » du Concours DUX.

Quatre membres de la communauté de l'Université sont aux Jeux olympiques de Sotchi :

- **Mathieu Giroux et Marie-Ève Drolet** y sont en tant qu'athlètes,
- **Wayne Halliwell**, professeur au Département de kinésiologie et conseiller en préparation mentale, accompagne trois athlètes canadiens de ski acrobatique,
- **France St-Louis**, conseillère aux opérations hockey de la formation de hockey féminin des Carabins, est chef de mission adjointe.

Gérard Beaudet, professeur à l'Institut d'urbanisme, a été nommé Personnalité marquante du domaine des transports collectifs par Transport 2000 Québec.

David Kachaner, stagiaire postdoctoral à l'IRIC, a reçu le prestigieux prix de la Fondation Bettencourt Schueller qui souligne l'apport exceptionnel de jeunes chercheurs dans le domaine des sciences et de la médecine.

La **Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille** a été désignée finaliste du concours Prix Égalité du gouvernement du Québec, remis par le Secrétariat à la condition féminine, dans la catégorie Santé. Par ailleurs, il invite à soutenir les travaux de cette chaire en votant sur le site Web du concours pour le prix Coup de cœur.

Le recteur invite le directeur exécutif de Campus Montréal, M. John Parisella, à présenter la grande campagne Campus Montréal.

À l'aide d'une présentation électronique intitulée « Des talents. Une planète » (Document 2014-A0021-0556^e-010), M. Parisella présente le contexte de la grande campagne de financement, qui regroupe l'UdeM, l'École Polytechnique et HEC Montréal, le cabinet de campagne, ces quatre domaines et ces cinq créneaux d'excellence. Lancée en 2012 avec un objectif de 500 M\$, cette grande campagne s'étale sur 10 ans. La prochaine phase sera marquée par le lancement de la campagne communautaire, le 10 mars prochain, sous la présidence de Louise Arbour. Une opération est aussi prévue auprès des diplômés en Europe, aux États-Unis et dans le reste du Canada.

À la suggestion du président des délibérations, l'Assemblée passe au point « Informations provenant des autres membres de l'Assemblée » avant de présenter ses questions à M. Parisella.

AU-0556-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée AU-0556-5.2

Aucun membre n'a d'information à soumettre à l'Assemblée.

AU-0556-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-0556-6

Le président des délibérations avise qu'il recevra en premier lieu les questions adressées à M. Parisella, afin de le libérer pour d'autres engagements.

Revenant sur la diapositive portant sur la répartition des fonds dans quatre domaines (page 4), M. Portugais rappelle que la mission de l'UdeM comporte deux volets, l'enseignement et la recherche. Il demande pourquoi la valorisation de l'enseignement n'est pas mentionnée dans la répartition présentée.

M. Parisella explique que le volet enseignement est incorporé globalement à l'intérieur de la catégorie *Recherche* ainsi que dans la catégorie *Fonds de bourses*. La répartition en quatre domaines permet simplement de bien cibler la campagne. Les sollicitations pour des dons sont faites sur la base de projets, dont nombre émanent des facultés, la plupart comprenant un volet formation.

En complémentaire, M. Portugais demande s'il serait possible d'obtenir la ventilation de cette répartition à l'intérieur du volet Recherche, et éventuellement du volet Fonds de bourses. D'autre part, considérant que la valorisation de la qualité de l'enseignement est un volet fondamental de la mission de l'Université, il demande si l'on ne pourrait pas envisager de solliciter des dons dans la perspective d'une valorisation de la qualité de l'enseignement à l'Université de Montréal.

M. Parisella se dit entièrement d'accord avec cet objectif. Il n'a pas ces données sous la main, mais il est ouvert à fournir une ventilation lors d'une rencontre subséquente au cours de l'année. Il en profite pour inviter les membres à communiquer directement avec lui pour lui soumettre leurs questions.

À propos de cette répartition en quatre domaines, M. François Le Borgne, désire savoir si les donateurs peuvent choisir leur rubrique de donation, ou s'il s'agit d'une proportion qui est déjà déterminée de sorte que les donateurs donnent à l'UdeM sans pouvoir choisir de rubrique.

M. Parisella indique qu'un protocole d'entente établi entre les trois établissements prévoit une répartition des dons comme suit : 60 % pour l'UdeM, 20 % pour l'École Polytechnique, 20 % pour HEC Montréal, sous réserve cependant du choix du donateur. D'autre part, la philanthropie personnalisée est utilisée pour la sollicitation de grands montants. Cette approche est basée sur une évaluation préalable des donateurs potentiels qui tient compte, par exemple, de leur profil de philanthropie. Dans le cas de dons de 10 M\$ à 25 M\$ par exemple, quelques grands donateurs sont ciblés en fonction de projets précis. Cependant, au final le don est attribué à un projet selon la volonté exprimée par le donateur. Il mentionne enfin que la sollicitation pour le site Outremont représente un grand défi étant donné que la philanthropie doit être au rendez-vous avant la contribution de l'État.

M. Le Borgne présente une question complémentaire relativement à la démocratisation de la donation, mentionnée par M. Parisella, en lien avec la prochaine phase de la campagne auprès du public. Il demande si les différentes rubriques de donation seront spécifiées à la population.

M. Parisella précise que la campagne communautaire mettra l'accent sur les bourses. D'autre part, la sollicitation qui sera faite via internet offrira aux donateurs différents choix. Les dons de moins de 100 000 \$ sont attribués aux institutions selon le choix précisé par les gens. Dans les cas où le don n'est pas dirigé vers une institution particulière, le principe de répartition 60 %-20 %-20 % s'applique.

En complément de réponse, le recteur précise que la décision relative à la répartition 60 % UdeM, 20 % Polytechnique, 20 % HEC, a été prise en 2008-2009, avant qu'il soit associé au dossier. Cette répartition s'applique aux dons qui excèdent 100 000 \$.

Le président des délibérations constate que le temps imparti est écoulé et que plusieurs personnes souhaitent prendre la parole, à sa suggestion l'Assemblée consent à prolonger la période de questions d'une durée de 15 minutes.

M. Samir Saul adresse une question sur l'approche prise pour solliciter les entreprises dont la finalité, observe-t-il, est très différente du milieu universitaire et dont nombre de dirigeants méconnaissent l'UdeM. Il lui apparaît essentiel qu'on leur explique d'abord ce qu'est l'Université de Montréal, son importance pour la société québécoise, de manière à les sensibiliser à des réalités qui sont parfois étrangères à leur monde.

M. Parisella se dit tout à fait d'accord avec M. Saul. Il explique qu'il y a une phase d'exploration préalable à la sollicitation. Lorsqu'on sait qu'il y a une certaine socialisation à faire concernant l'Université, on s'assure de choisir les meilleurs porte-parole parmi les 28 membres du Cabinet de campagne. Les membres de cette équipe ont été recrutés avec le souci d'avoir des personnes ancrées dans l'Université. Il est pour sa part diplômé de l'UdeM et est impliqué dans le CÉRIUM, ce qui lui permet de mieux comprendre l'Université et de mieux la présenter.

Le recteur se dit d'accord avec M. Saul sur la nécessité de présenter l'UdeM aux dirigeants d'entreprises dont on ne peut présumer qu'ils la connaissent. Le rapport annuel est un des outils dont on se sert. Parmi les éléments qui attirent l'attention des dirigeants des grandes organisations, il mentionne le nombre d'étudiants - 65 000 -, la position de l'UdeM parmi les 100 meilleures universités, l'étendue de la gamme des programmes offerts, et enfin, l'équipe des cinq coprésidents, dont trois ont des noms non québécois, qui reflète la diversité et l'ouverture. L'ensemble de ces éléments démontrent que l'UdeM est un levier de développement pour l'ensemble de la société.

En l'absence d'autre question sur ce sujet, le président des délibérations remercie M. Parisella de sa présentation. Il invite les membres à présenter leurs questions sur d'autres sujets.

M. Stéphane Molotchnikoff revient sur l'intervention de la vice-rectrice à la recherche concernant le financement de la recherche annoncé dans le budget fédéral. À son avis, il n'y a pas lieu d'être aussi optimiste que cela pourrait laisser croire considérant que le financement de 1,5 milliard \$ pour le fonds *Apogée Canada* est réparti sur 10 ans entre des dizaines d'universités. De même, le financement de 46 M\$ pour les trois organismes subventionnaires sera réparti entre beaucoup de chercheurs et d'universités et, selon son souvenir, s'étale aussi sur plusieurs années. En outre, le nombre de chercheurs et de professeurs augmente, entraînant fatalement une réduction des parts du financement entre eux, et le coût de la recherche devient de plus en plus grand, par exemple le coût des équipements. Autre élément, les subventions ne sont pas ajoutées aux salaires demandés légitimement par le personnel de recherche de l'UdeM, par exemple la moyenne au CRSNG est de 30 000 \$ à 35 000 \$ par subvention. Enfin, il mentionne que l'Europe a octroyé 1 milliard de dollars pour tracer le cerveau en neurosciences et que les États-Unis en ont investi au moins autant dans ce domaine. Donc, au-delà de la liste des annonces, il souhaite savoir s'il y a un gain significatif, en terme d'argent neuf, par rapport à l'année dernière.

Mme Tanguay reconnaît que 1,5 milliard de dollars sur 10 ans c'est peu, cependant c'est de l'argent neuf. Elle rappelle qu'il n'y avait pas eu de coupures comme telles dans les organismes subventionnaires fédéraux dans les deux précédents budgets fédéraux, mais qu'il y avait eu des déplacements, par exemple vers les programmes de partenariat. Cette fois-ci, ce ne sont pas des fonds internes qui sont déplacés, ce sont des nouvelles sommes qui sont ajoutées. Pour ce qui est des autres financements, mis à part TRIUMF, ce sont pour la plupart des fonds nouveaux qui sont annoncés. Elle souligne que des fonds sont aussi prévus pour aider les étudiants à accéder au marché du travail. Mme Tanguay convient néanmoins que c'est encore fort peu en regard des besoins en recherche, et que les taux de succès vont continuer d'être à peu près ce qu'ils sont. Elle constate néanmoins un virage qu'elle considère un peu plus encourageant.

Le président des délibérations sensibilise au peu de temps restant et invite les personnes qui demandent la parole à être concises.

M. Christian Baron remercie d'abord Mme Tanguay pour les informations présentées précédemment relativement aux annonces de financement du gouvernement fédéral et pour les représentations qu'elle fait en faveur de la recherche, puis il lui adresse trois questions à ce sujet. Il lui demande d'abord si elle a une idée plus précise à propos du fonds d'excellence *Apogée*. Sa deuxième question concerne les représentations qui sont faites concernant les concours ouverts et l'impact des écarts de financement, évoquant notamment le faible taux de succès anticipé au prochain concours des IRSC. En lien avec cette question, il lui demande comment elle voit l'avenir de la FCI, évoquant des rumeurs troublantes à l'effet que le financement de la FCI deviendrait moins disponible. Troisièmement, a-t-elle des informations concernant la décision attendue du FRQS quant à l'avenir des groupes de recherche.

En réponse à la première question sur le fonds *Apogée*, Mme Tanguay présente quelques éléments d'information sur ce projet dont l'idée est de faire en sorte que les universités canadiennes puissent se démarquer sur la scène internationale. Les moyens ne sont pas déterminés, une annonce attendue pour le mois de mars devrait fournir plus de détails. Le financement pour la première année, en 2015-16, est de 50 M\$, passant les années suivantes à 100 M\$, 150 M\$ et 200 M\$ à la quatrième année, qui devient la vitesse de croisière du programme. En ce qui a trait à la question sur les concours ouverts, elle confirme que des représentations sont faites à cet égard notamment dans le cadre de la consultation pour la prochaine stratégie fédérale. À propos des taux de succès aux IRSC, les taux de succès nationaux pour le concours de septembre sont de 15,8 %. Le taux de succès de l'UdeM avec tous ses hôpitaux affiliés est de 16,1 %, et de 21,1 % pour le campus de l'UdeM, ce qui situe l'UdeM au-dessus de la moyenne. Néanmoins, il s'agit de taux très faibles qui, déplore-t-elle, laissent beaucoup de gens sur le bord de la route. Des discussions sont prévues avec les IRSC, notamment à propos de la transition, du volet Fondation, du volet projets pour lequel il y a des délais de paiement importants et de longues périodes sans concours. Quant à l'avenir de la FCI, ses informations sont à l'effet qu'un financement devrait être annoncé pour 2015-2016. Elle assure que la communauté est très consciente du fait que les équipements vieillissent et de la nécessité de se renouveler pour demeurer compétitif. En ce qui a trait à l'avenir des groupes, le FRQS est en discussion avec les vice-recteurs recherche des établissements à propos de plusieurs scénarios. Elle a fait part au directeur scientifique du FRQS de la fragilité du système, du danger de mélanger des groupes avec des réseaux ou des regroupements stratégiques avec d'autres fonds. L'UdeM a plaidé en faveur d'un des scénarios présentés qui est de transformer les groupes en regroupements stratégiques, un peu comme ce que l'on retrouve au FRQNT. Elle souligne que les vice-recteurs recherche sont bien concertés sur ce dossier.

Le président observe que le temps alloué à la période de questions est maintenant écoulé. Vu le nombre de personnes qui demandent la parole, à sa suggestion l'Assemblée convient de prolonger à nouveau la période de questions d'une durée de quinze minutes.

M. David Lewis adresse une question à M. Éric Filteau à propos de *Synchro*, de la part de Mme Ekaterina Piskunova, qui s'excuse de son absence. Depuis septembre 2012, le SCCCUM attend toujours les contrats des chargés de cours, les listes de membership et d'enseignement, il demande où en est le Centre d'expertise *Synchro* à cet égard, et quand peut-on s'attendre à recevoir ces listes.

M. Éric Filteau répond qu'à sa connaissance les listes ont été livrées, mis à part une liste pour laquelle des révisions ont été demandées par les chargés de cours. Il fera les vérifications et s'engage à fournir l'information à la prochaine séance.

Mme Margaret Lapointe présente une première question à propos de *Synchro*. Elle mentionne d'abord que les listes reçues par son syndicat contiennent beaucoup d'erreurs et dit espérer que cela sera corrigé sous peu. Cependant le problème est surtout au niveau des personnes qui attendent des rétroactivités depuis 2010. Elle signale qu'il faudrait s'assurer que ces personnes reçoivent leur rétroactivité prochainement, elle rappelle qu'il avait été dit avant les Fêtes que l'on procéderait de façon manuelle en attendant que *Synchro* puisse devenir fonctionnel à cet égard. Elle demande de préciser une date pour le règlement de ces rétroactivités.

Mme Anne-Marie Boisvert informe que l'on a enclenché l'opération pour procéder de façon manuelle. Elle s'engage à écrire à Mme Lapointe pour lui fournir une date pour le règlement de cette

situation. Indépendamment des consultants qui ont été engagés, l'opération qui a été lancée pour la paie a fait la démonstration que la méthode adoptée n'était pas la bonne, un projet a été mis sur pied pour tenter de faire aboutir l'opération. Elle déplore cette situation.

La deuxième question de Mme Lapointe concerne le document « États financiers au 30 avril 2013 », présenté lors de la séance de novembre 2013. À la page 18, dans les dépenses du fonds de fonctionnement, au niveau du personnel de soutien et d'administration, elle remarque une variation de 15,2 % au poste gérance, et demande pourquoi.

M. Filteau répond qu'à son souvenir le directeur général des finances, M. Nowakowski, avait mentionné une modification de la classification. Il s'engage à faire les vérifications et à fournir l'information à la prochaine séance.

En complémentaire, Mme Lapointe confirme que M. Nowakowski avait fait état de cette question de classification, cependant sachant que cela ne touche pas les membres de son syndicat (1244) ni ceux du syndicat 1186, elle désire savoir quel groupe cela touche.

M. Filteau réitère que l'information sera fournie à la prochaine séance.

M. Mario Grégoire adresse une question à M. Filteau concernant le personnel de la Direction prévention sécurité. Il fait état de l'augmentation du personnel administratif dans ce service à partir de 2011, alors que d'autre part, le nombre des membres de son syndicat est en baisse. Depuis des années on invoque les restrictions budgétaires pour ne pas remplacer les postes de constables notamment. Il désire comprendre pourquoi il y a tant de personnel administratif, une situation qui, par ailleurs, lui semble être en contradiction avec la loi 100.

À propos du dernier commentaire, M. Filteau répond qu'une telle relation ne peut être établie. Il explique ensuite que le mandat de la Direction prévention sécurité (DPS) a été modifié de façon importante. La santé-sécurité au travail et les gardiens de nuit, qui étaient auparavant rattachés à la Direction des immeubles, ont été regroupés dans un secteur et se sont vu ajouter un nouveau mandat sur les mesures d'urgence et de prévention. En ce qui a trait aux agents de la paix, une approche de gestion différente a été appliquée pour s'assurer d'avoir le nombre de ressources nécessaires. En somme, il s'agit d'une situation de restructuration qui comporte beaucoup d'éléments et qui ne peut être résumée aussi simplement.

En complémentaire, M. Grégoire précise qu'il ne faisait référence qu'aux constables et aux agents de la paix, en les distinguant des ressources des autres secteurs de la DPS.

M. Raymond Lalande soulève un point d'ordre. S'agissant de questions très techniques, il s'interroge sur la pertinence d'en discuter dans le cadre de cette assemblée. Il estime que ces questions devraient être adressées directement au vice-recteur aux finances et aux infrastructures qui pourra y répondre.

Le président des délibérations valide auprès de M. Grégoire s'il a pu exposer les éléments pour lesquels il souhaite obtenir des réponses. M. Grégoire confirme et ajoute qu'il prévoit revenir avec d'autres questions à ce sujet lors de la prochaine séance, qui selon lui sont d'ordre budgétaire.

M. Filteau appelle à ne pas faire de négociation syndicale sur des enjeux de ressources dans le cadre de l'Assemblée.

Mme Lapointe soulève un point d'ordre. Elle estime que les questions relatives aux groupes syndicaux ne doivent pas être jugées simplistes. Considérant que les réponses qu'ils reçoivent aux questions qu'ils posent à propos des coupures qui touchent leurs membres sont justifiées par des compressions budgétaires, elle estime qu'il y a lieu de poser des questions de cet ordre.

Mme Lyne Da Silva rapporte un problème d'approvisionnement en eau potable qui a duré plusieurs jours au Pavillon Lionel-Groulx, survenu il y a une dizaine de jours. Elle demande un rapport sur le problème et sa solution. Deuxièmement, elle signale une panne du réseau internet et téléphonique survenu ce matin, qui a soulevé plusieurs inquiétudes relatives à la sécurité informatique et à la sécurité

personnelle, il était impossible de faire des appels téléphoniques à moins d'avoir un appareil personnel, souligne-t-elle. Elle désire avoir des informations à ce sujet.

M. Filteau indique que la panne informatique, survenue vers 11 heures ce matin, a affecté une dizaine de pavillons du secteur sud-ouest. Le problème a été résolu avant 14 h. Il s'agissait d'une surcharge des accès qui a pu faire craindre un acte de piratage. Le système a été fermé en procédant par une ouverture des modules un à la fois afin d'isoler le module fautif au Pavillon André-Aisenstadt. Une investigation sera faire pour comprendre ce qui a déclenché ce problème. Il assure que cela ne remet pas en cause la sécurité du réseau. Pour ce qui est du problème d'eau, une communication a été diffusée rapidement, incluant la pose d'affiches, pour informer sur la situation. Le problème provenait d'une pompe défectueuse. Il a été nécessaire de nettoyer tout le système, ce qui explique le temps pris pour rétablir le service.

En complémentaire, Mme Da Sylva revient sur le problème d'accès au téléphone. Elle remarque que cela ne pose pas de problème à court terme, mais qu'il peut y avoir des situations urgentes où on aurait besoin du téléphone.

M Filteau signale qu'il y a des téléphones sur lignes et des téléphones d'urgence dans tous les pavillons, notamment dans les régies. Il reconnaît qu'avec les systèmes de téléphonie IP connecté sur le système informatique on est tributaire du réseau.

M. Portugais qui dit vouloir terminer sur une note un peu humoristique, adresse une question au doyen de la Faculté des études supérieures (FESP) concernant une invitation qui a été faite par la FESP aux étudiants des cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux relativement à une formation dispensée par un organisme externe à l'université. Citant l'annonce de cet atelier, M. Portugais s'étonne d'y retrouver certains sujets tel que la préparation aux réunions, les convenances en milieu de travail, la manière de servir les nourritures et les boissons et la garde-robe professionnelle idéale. Il demande s'il s'agit d'une nouvelle orientation de la FESP et de quelle façon le doyen entend y voir. Il signale d'autre part que l'on pourrait consulter les spécialistes de la Faculté des sciences de l'éducation avant d'envoyer ce genre de communiqué.

Le doyen de la FESP, M Roch Chouinard, répond qu'il s'agit d'activités d'insertion professionnelle offertes aux étudiants au doctorat et aux stagiaires postdoctoraux. Il observe que M. Portugais a extrait quelques éléments seulement qui font partie d'un ensemble complet, l'activité se donne sur trois trimestres.

AU-0556-7

COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATION RELATIVE À LA NOMINATION DE
DEUX REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS AU COMITÉ DES RÈGLEMENTS
2014-A0021-0556^e-008

AU-0556-7

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, présente la recommandation relative à la nomination de deux représentants étudiants au Comité des règlements consignée au document 2014-A0021-0556^e-008.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Maud Laporte-Roy (étudiante au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences) et M. Yan Bertrand (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) à titre de membres étudiants au Comité des règlements pour la durée de l'étude du projet de Règlement sur le plagiat aux études supérieures.

À l'invitation du président des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, expose, à l'aide d'une présentation électronique (document 2014-A0021-0556^e-011), les enjeux budgétaires 2014-2015 découlant des modifications du financement gouvernemental.

M. Tiago Silva présente trois questions. Sa première concerne le fonds pour l'entretien des espaces de recherche de 9 M\$, il désire savoir si, lorsque réparti, ce montant suffit pour combler les besoins de l'UdeM. Deuxièmement, il demande s'il y a un montant maximum de réinvestissement associé à la philanthropie institutionnelle. Troisièmement, il désire savoir quelle somme serait attribuée aux universités qui n'ont pas de déficit accumulé.

En réponse à la première question, M. Filteau indique que 1,5 M\$ sur les 9 M\$ est attribué à l'Université de Montréal pour l'année 2014-2015, ce qui est très peu. Cependant ce montant devrait augmenter dans les années suivantes. Toutefois, des validations seront faites avec le ministère à ce sujet considérant que 1,5 M\$ correspond à environ 16 % du réseau, soit l'équivalent du poids de l'Université en terme de nombre d'étudiants, mais certainement pas son poids au plan de la recherche. Ce montant est nettement insuffisant pour couvrir les besoins au niveau des espaces de recherche, lesquels représentent à peu près 30 % des espaces de l'institution. En ce qui concerne la question de la philanthropie, il confirme qu'un montant maximum est prévu par année pour chaque institution. Ces montants sont fixés selon une formule établie en fonction d'une période de référence pour les années 2004 à 2009. Si l'objectif fixé pour une année n'est pas atteint, il y a possibilité de report à l'année suivante. En ce qui a trait à la troisième question, M. Filteau ne peut donner de réponse spécifique faute d'avoir les données sous la main, mais il spécifie que l'enveloppe de la bonne gouvernance a été distribuée en fonction du poids relatif de chaque institution et non pas en fonction du niveau de dette de fonctionnement accumulée.

En complémentaire, M. Silva demande s'il serait possible d'avoir accès au document présenté, M. Filteau confirme qu'il sera rendu disponible sur le wiki de l'Assemblée.

M. Portugais présente une question à propos du tableau portant sur les mesures de réinvestissement pour l'année 2014-2015, présenté à la page 13. Il remarque d'abord qu'il y est mentionné que des confirmations ne sont pas encore reçues et en conclut que ce tableau est provisoire, ce que confirme M. Filteau. Dans la mesure où ce tableau est provisoire, il lui apparaît difficile d'établir un enjeu budgétaire puisque le différentiel entre le montant de réinvestissement et la portion compressions est appelé à varier en fonction de montants qui ne sont pas encore confirmés. Si c'est le cas, il désire savoir quelle est l'échéance de ces confirmations manquantes et quels sont les montants en jeu. À son avis, des chiffres consolidés devront être présentés ultérieurement.

M. Filteau affirme que le réinvestissement annoncé pour l'UdeM, au montant de 21,5 M\$, ne changera pas. Par ailleurs, il indique que le montant de 3,7 M\$ pour résorption des déficits ne peut être utilisé pour compenser les coupures rétroactives. L'enjeu budgétaire de 15,18 M\$ (page 16) est un minimum, il pourrait être plus élevé selon l'interprétation que fera le ministère de certaines règles d'application (entre autres sur la qualité de l'enseignement) qui sont encore incertaines. L'imposition de règles plus strictes sur l'utilisation des sommes pourrait avoir un impact encore plus négatif sur la capacité à absorber la compression et à réinvestir les fonds.

M. Portugais fait un commentaire à l'effet que, selon le tableau de la page 16, le différentiel entre le montant de réinvestissement et les compressions demeure un montant positif, soit 15,18 M\$, qui indique que le gouvernement réinvestit plus que le montant des compressions, autrement ce montant se lirait -15,18 M.

M. Filteau répond par la négative en signalant qu'il s'agit d'une somme non disponible.

Dans ce contexte, M. Portugais s'enquiert de la mobilisation des universités, dont nombre sont en situation de déficit, pour exiger que le gouvernement révise l'application de cette règle qui, note-t-il, touche tout le réseau.

M. Filteau observe que la présentation permet de démontrer une contradiction entre le discours politique et le discours financier, qui laisse les institutions avec un problème budgétaire. Ainsi, le gouvernement fait un réinvestissement, cependant dans les faits, la réalité financière de l'Université est qu'elle se trouve tout de même en réduction de budget disponible aux fins d'absorber des compressions. Sans compter que le réinvestissement est orienté vers des cibles, comme la résorption de déficit.

Le recteur rappelle la proposition qu'il avait faite à Mme Marois lors de l'annonce des coupures en décembre 2012 de faire une bascule, de manière à appliquer les coupures sur l'année subséquente et permettre aux universités d'absorber la coupure sur deux années. L'automne dernier, les universités ont eu la désagréable surprise de constater qu'il s'agissait d'une coupure permanente, et non pas seulement sur deux ans. Il souligne la difficulté pour les universités de conjuguer cette coupure avec l'augmentation des coûts de système notamment, rappelant à cet égard les coupures récentes dans les bibliothèques. En ce qui a trait à la mobilisation des universités, le recteur indique qu'il n'y a pas, à ce stade-ci, d'action concertée. Bien que la plupart des universités sont en difficulté et font le même constat, les réalités varient d'une université à l'autre. Par ailleurs, il lui semble préférable d'attendre la présentation du budget du gouvernement du Québec prévue dans trois jours. D'autre part, une rencontre du Bureau de coordination interuniversitaire doit avoir lieu prochainement, qui pourrait peut-être donner lieu à une action.

M. Silva note que la perspective présentée porte sur un an, il désire savoir si cet enjeu budgétaire croît ou s'amenuise à long terme.

Sous réserve des informations à recevoir du gouvernement, M. Filteau dit croire que l'on puisse anticiper une légère amélioration pour 2015-2016. La marge pour 2015-2016 sera en partie déterminée par les choix budgétaires faits pour 2014-2015 au plan institutionnel, en collaboration avec les doyens et les directeurs de services.

Mme Boisvert ajoute que la marge dépendra de la flexibilité du ministère, considérant que le réinvestissement est assorti de cibles très précises. Elle évoque à cet égard la confusion constatée lors des discussions qu'elle et M. Filteau ont eues avec le ministère à propos des dépenses qui pourraient être considérées recevables selon la convention de réinvestissement qui devrait être signée, dès demain, par l'Université avec le ministère. Parmi les éléments discutés, elle mentionne, entre autres, les nouveaux postes de professeurs. Elle observe d'autre part que les budgets discrétionnaires de certaines facultés, excluant les salaires, se situent entre 2.5 % et 3.5 %, alors que l'Université doit absorber un impact financier de 3,2 M\$ générés par l'indexation à 0 %. À son avis, le gouvernement a un grand travail de communication à faire relativement à l'ensemble de ce dossier. Elle craint que le réinvestissement qui avait été annoncé antérieurement par le ministre concernant la création de 1 000 postes de nouveaux professeurs se traduise finalement par 1000 non-coupures.

M. Saul estime qu'il est tout à fait anormal qu'un réinvestissement laisse ceux qui en sont bénéficiaires, perdants. Il suggère que le recteur porte à l'attention de la communauté universitaire et de la société en général le fait que ce réinvestissement se termine par une perte et un recul sur le plan financier.

Le recteur évoque sa comparution en commission parlementaire, en décembre dernier, dans le cadre de la loi 95, lors de laquelle le gouvernement a tenté de démontrer qu'il faisait un réinvestissement, alors que l'on constate plutôt un recul. Il se dit prêt à porter un tel message, le cas échéant, si la communauté universitaire le souhaite, il propose cependant d'attendre d'abord la présentation du budget. De plus amples informations étant attendue, il se dit soucieux de ne pas inquiéter indûment la communauté, assurant cependant que tout sera fait pour réduire au maximum les dommages.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M Giovanni De Paoli, se dit extrêmement préoccupé par la situation. Au-delà des chiffres présentés, il considère que l'Université s'enfoncé dans un déficit croissant et dit ne pas croire que la situation va s'améliorer dans l'année à venir. Il rappelle les efforts énormes faits par toutes les facultés pour compenser la coupure pour l'année en cours, qui rappelle-t-il, ne devait pas être récurrente. Tel que mentionné par Mme Boisvert, 98-99 % du budget de certaines facultés, dont la sienne, vont en salaires, ce qui laisse moins que des miettes, dit-il. Dans ce contexte, la situation est devenue intenable pour sa faculté et il doute qu'il soit possible de faire davantage de coupures. Il estime être du devoir de la direction d'envoyer un message à la communauté pour qu'elle soit consciente de la grave situation dans laquelle se trouve l'Université.

Le recteur convient qu'il y a des raisons d'être inquiets et qu'il sera nécessaire de communiquer de façon judicieuse. En même temps, en tant que bon employeur, il ne veut pas alarmer les gens inutilement. La direction considérait important que l'Assemblée universitaire soit saisie des enjeux qui semblent se présenter, les doyens ont déjà eu une présentation similaire, ajoute-t-il.

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire, M. Gilles Lavigne, estime que l'Université a un défi majeur de communication pour expliquer les difficultés budgétaires de l'Université, dans le contexte des diverses annonces de financement faites par les ministres, et tout récemment dans le cadre du budget du gouvernement fédéral. Il témoigne des questionnements qui lui ont été exprimés par des membres de la communauté ainsi que par des donateurs, qui, dit-il, ne comprennent plus rien à la situation. À son avis, il importe de démontrer clairement au public que le financement annoncé par le gouvernement est très ciblé et donne peu de marge aux universités, citant l'exemple du financement pour les patients en première ligne dirigé vers les cliniques de médecins. Il évoque d'autre part la directive récente demandant aux directions facultaires de couper encore une fois dans les budgets facultaires. Rappelant les coupures effectuées l'année dernière dans les facultés, il déclare ne plus savoir où couper.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, présente trois remarques. Il évoque en premier lieu une décision prise par l'Université en 1981-82 de ne pas renouveler les contrats des adjoints et des chargés d'enseignement qui arrivaient à terme en juin 1982, une décision qui avait eu des effets très négatifs, notamment en termes d'allégeance envers l'institution. Le cas échéant, il pense qu'il faudrait s'opposer à une action de cette nature qui est très pénalisante à court et à moyen terme. Deuxièmement, il considère difficilement envisageable que les facultés se mettent en dormance au plan budgétaire pour une deuxième année. Il ne voit pas comment il serait possible de rajouter d'autres restrictions budgétaires sur celles faites l'an dernier, une situation généralisée à l'ensemble des facultés. Troisièmement, il considère nécessaire que l'Université ait un plan de communication à ce sujet, seule ou en concertation avec d'autres institutions. Il suggère toutefois de voir auparavant ce qui découlera de la présentation du budget du gouvernement provincial prévue cette semaine.

En lien avec les commentaires précédents, le recteur ajoute que le problème est exacerbé actuellement, mais qu'il existe depuis plusieurs années. Il rappelle les perceptions véhiculées sous l'ancien gouvernement et parmi la population à l'effet que les universités avaient peut-être trop d'argent et ne dépensaient pas bien leurs fonds. Il convient que le défi de communication est important à cet égard et se dit prêt être à être le porte-parole sur cette question.

M. Portugais considère que la compression annoncée pour 2014-2015 est une situation provisoire. Le réinvestissement annoncé, à partir de 2015-2016, étant un engagement gouvernemental sur plusieurs années, il doute que le gouvernement en vienne à renier ses engagements pour toutes les années consécutives. Il estime qu'il faut attendre le budget, avant de faire une sortie publique, bien qu'il faille négocier pour cette année la situation. Il constate que les sommes accordées sur plusieurs années et annoncées dans le cadre du Sommet sont mentionnées dans la présentation de M. Filteau. Il lui demande s'il a une information à l'effet que ces sommes pour 2015-16, 2016-17 et les suivantes ne seront pas versées.

M. Filteau indique que la coupure de 22,3 M\$ pour l'UdeM, et de 125 M\$ pour le réseau, sont permanentes, incluant pour l'année 2015-2016. Ce qui s'améliore peut-être pour les années suivantes, en espérant que le montage financier prévu soit maintenu, c'est le réinvestissement net, après avoir exclu les montants prévus, entre autres pour l'indexation des salaires et la croissance des clientèles, qui sont intégrés dans les sommes annoncées. En ce qui a trait au financement supplémentaire net pour les institutions, sur sept ans, le montant est beaucoup moindre que le total de 1,359 milliards annoncé. Il y a en outre la dette à rembourser qui s'additionne et qui fait que l'année 2014-2015 est plus difficile puisque c'est la première année de l'effet domino des coupures. D'autre part, le réinvestissement de 140 M\$ pour 2014-2015 se conjugue avec des éléments qui sont ciblés, et donc qu'on ne peut utiliser pour compenser une perte. L'Université va pouvoir bénéficier d'une croissance réelle nette dans les années à venir, il reste cependant à voir si encore une fois les fonds seront ciblés.

Mme Boisvert désire insister sur le fait qu'au niveau de la communication gouvernementale, on inclut maintenant dans le réinvestissement l'indexation des salaires et les sommes pour la croissance de la population étudiante, alors qu'auparavant ces éléments étaient considérés être de l'indexation.

AU-0556-9

PROCHAINE SÉANCE

AU-0556-9

La prochaine séance aura lieu le lundi 24 mars 2014, à 14 heures.

AU-0556-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-0556-10

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 55.

Adopté tel que modifié le 24 mars 2014 – Délibération AU-0557-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot